

---

BEIJING - Réunion sur Les Nouveaux gTLDs et RAA ET RRR 2013

Lundi, Avril 08, 2013 - 17:00 à 18:30

ICANN - Beijing, République populaire de Chine

CYRUS NAMAZI:

Donc, il est 5:11 lundi après-midi et nous allons maintenant parler droit des responsabilités des registres en cours nouveau gTLDs, très bien alors bonsoir et nous allons maintenant parler de ces négociations RAA ET gTLDs.

Aujourd'hui nous allons avoir un panel de représentants des bureaux d'enregistrement et des registres et le format que nous allons suivre est que nous avons tous donné une mise à jour sur les négociations sur les accords avec le registre des gTLDs, et ensuite nous aurons une séance de réponse et nous en passer quelques minutes sur la mise à jour, d'engrais et préparez vos questions ils pourront être nombreuses. Donc nous apprendre l'accès limité au micro, donc je pense qu'il faut de chaque côté par nous avons un micro portable.

Donc je vais donner la parole à Matt qui a la tête de l'équipe de négociations, pour les bureaux d'enregistrement.

ATT SERLIN:

Merci beaucoup, je suis à la thèse de négociations mais passons donc je-vous donnai une mise à jour rapide de ce qui s'est passé de ces négociations qui ont été lancées en novembre 2011 déjà, et de nombreuses jour et heure travaillée de téléconférences et de réunion

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

lors des réunions de ICANN également, donc beaucoup de dialogue et beaucoup de questions qui se posent et qui ont été mis sur la table est véritablement en fin de compte ce que nous aurons pour le RAA 2011 représentera beaucoup d'améliorations par rapport à ce que nous avons en 2009.

Même si en 18 mois il y a parfois une certaine frustration, certaines difficultés durant ces négociations en raison de tous les sujets que nous devons débattre émettre sur le tapis, nous avons eu beaucoup de commentaires publics et ce mois dernier ICANN a eu une proposition RAA de la part du groupe de parties prenantes, et il y avait de nombreuses différences à ce moment-là mais je crois que si depuis cette période nous avons avancé ces derniers mois notamment nous avons fait des progrès et en est que lundi mais durant la fin de la semaine et le week-end nous avons été en mesure de travailler, et de travailler avec le personnel de ICANN est de faire de véritables avancées, et je crois qu'on ne va en parler un petit peu ce soir les avancées du mois dernier.

SAMANTHA EISNER:

Je suis juriste à ICANN des services juridiques vers une et je n'aurai donc remercié tous les membres de l'équipe de négociations et des bureaux d'enregistrement, comme vous l'avez dit nous avons passé des heures et des heures à discuter avaient pas trait à négocier, et nous avons travaillé avec acharnement et nous avons tous des positions très marquées au départ et merci véritablement à toutes les personnes qui ont travaillé pour faire avancer les choses. Donc après tout ce travail qui a été effectué nous sommes d'accord en principe sur beaucoup de

---

points, est aujourd'hui depuis le zéro 7 mars nous sommes en mesure de dire que nous avons atteint des accords sur la plupart des termes, donc des grandes avancées pour cet accord de 2013 Ce RAA 2013, il y a eu notamment les recommandations des forces de l'ordre qui ont été gérés dont on a parlé, et ce que vous allez encore noté avec sept années d'une 13 ce que nous avons de nouvelles structures de négociations, un amendement de certaines procédures et on a avancé sur des accords d'unifier dans le groupe des bureaux d'enregistrement que vous avez vu aujourd'hui.

Nous avons pour certains bureaux d'enregistrement ne RAA de 2011, donc maintenant à l'avenir nous avons avoir un seul véritablement accord qui sera en vigueur, donc nous restructurons le processus de renouvellement pour 2013, nous allons faire des modifications sur cet accord et être en mesure de transition des vers cet accord de 1013. Donc nous pensons qu'on pourra beaucoup tirer profit de ce ne, pour toute la communauté des utilisateurs d'Internet et sur il aura un seul régime contractuel qui sera en vigueur. Donc véritablement des avancées dans différents domaines et vous vous rappelez peut-être de Prague et ses réunions, vous vous rappelez de tout ce qui a été étudié et la vérification des courriels et des adresses Internet du bureau de téléphone et la validation des champs et les données des registres évidemment essayaient de cela dont on parle.

Et maintenant nous sommes tout à fait d'accord et nous allons mettre cela dans le RAA, nous avons des points de contact pour les forces de l'ordre et le public dont le site Web du bureau d'enregistrement, nous avons des informations supplémentaires qui seront fournies à ICANN avec les personnes suppléantes et les revendeurs, nous avons amélioré

---

les procédures de conformité, nous avons des droits de suspension. Nous avons donc une prohibition du cyber squatting ligne, ça c'est nouveau et nous avons un langage d'arbitrage qui est simplifié avec des caractéristiques techniques supplémentaires pour le DNSSEC et pour le IPv6 qui est soutenu.

Dans quelques changements essentiels depuis le 7 mars, eh bien nous sommes d'accord en principe sur la manière dont nous pouvons travailler et communiquer entre bureau d'enregistrement et ICANN en gardant en compte les lois qui régissent la vie privée et la protection de la vie privée, les bureaux d'enregistrement doivent pouvoir donc une poursuite de juridiction devancée dans ce cas, si ils font déjà l'objet d'une poursuite est bien ils ne peuvent pas venir voire ICANN éclairage violet la loi, il y a également une signification temporaire sur le service suppléant et les projets et les procurations et les services de haut niveau et généraux par rapport au service qui sont offerts par les bureaux d'enregistrement en ce qui concerne tant que ces procurations, ces spécifications vont expirer si aucun programme d'accréditation est créé, vous savez qu'on travaillait dans un problème de accréditation à certains niveaux par rapport aux forces de l'ordre et au respect des lois, il y avait donc un groupe de travail sur cela et ICANN s'engage à l'introduction de ce travail et au renouvellement de ce travail avec la radiation une fois que le problème d'accréditation sera sur place, mais il y a une date limite qui est donné.

Donc ça nous fait avancer beaucoup plus vite dans le respect des procédures, mais nous avons pris en compte le commentaire public que nous avons reçu sur le problème du port 43, du service WHOIS, ce sont des obligations le port 43 a trait donc à des gTLDs, nous avons des

---

commentaires publics. On n'a pas beaucoup vu d'objection à cela dans ces informations sont disponibles par l'intermédiaire des gTLDs, nous avons également les processus d'amendement et on a beaucoup parlé dans la collectivité, le processus bilatéral qui n'est plus vraiment unilatéral et nous avons beaucoup de procédures de sauvegarde pour le commentaire de la communauté en référence donc à notre procédure dans ce que l'on appelle un petit peu cette barrière à ne pas franchir dans le cadre contractuel, nous avons également dans le cas de ce processus pour les bureaux d'enregistrement, ils ont travaillé avec le ICANN pour développer un nouveau processus de négociation. Si on a des modifications que nous voulons explorer et bien nous avons maintenant un mécanisme bilatéral pour lancer des négociations, et s'assurer que le processus soit valide ceci dit ICANN travaille à une accréditation de bureaux d'enregistrement par ce que nous avons des outils qui peuvent beaucoup nous aider pour amender les accords à l'avenir, on n'a pas besoin véritablement de placer de nouveaux formulaires pour les bureaux d'enregistrement tous les cinq ans, en réclamant tomber d'accord sur le point suivant. Les bureaux d'enregistrement sont prêts à la suite du processus de négociation à avoir des nouvelles obligations techniques.

Donc c'est un travail technique de leur part, il y a des spécifications requises pour la transition et le temps de transition d'un nouveau système qui va être bâti, on a identifié une date fixe pour la transition pour ce type de spécifications requises au niveau technique dans le cadre des obligations techniques, le 1er janvier 2014. Donc si on signe l'accord à ce moment-là et dont on croise les doigts, et ceci dit nous allons en a un processus aujourd'hui et la salle est un petit peu bizarre

---

cette salle en forme de U, on va faire plusieurs présentations sur l'accord et ensuite on va prendre votre question, a lancé consacrera procéder.

CYRUS NAMAZI:

Merci beaucoup, donc du côté de l'accord des bureaux d'enregistrement, et nous avons passé au transparent suivant. Veuillez s'il vous plaît passer.

Donc nous avons posté une version à partir du commentaire public du 5 février, et cela incorpore beaucoup des commentaires publics que nous avons reçus au sujet de ce contrat de six pages de réponses, beaucoup de bons commentaires que nous avons reçus par rapport à l'ancienne version de février. Donc le nouvel accord qui a été posté la semaine dernière incorpore un nouveau texte pour différents spécifications et d'intérêt public pour la protection substantielle dans le cas d'une clause d'amendement extraordinaire. Donc ça ce n'est pas aussi déclaré que le RAA mais en fait si vous avez des questions à ce niveau.

SAMANTHA EISNER:

Et si vous êtes d'accord et si vous êtes autour de cette table, nous avons également un micro portable dans la salle et donc si vous voulez prendre la parole, Steve veut prendre la parole.

STEVE METALITZ:

Oui merci beaucoup de nous avoir indiqué avec votre petite présentation des avancées que nous avons fait, en ce qui concerne les problèmes de procuration par intérim, les services temporaires sur la

---

protection de la vie privée, il y a des choses assez différentes et à ce niveau vous avez indiqué que cela va expirer à une date clairement fixée, si une accréditation xxx est-ce que cela veut dire que on va revenir au statut chaos où il n'y a pas de règles effectives à ce niveau, à ce que vous pouvez répondre à cela s'il vous plaît.

SAMANTHA EISNER:

Merci beaucoup pour cette question, est bien la différence entre la version sur ces spécifications et la version que nous avons négociée, eh bien elles sont différentes parce que la nouvelle version est plus courte et enfin il y a beaucoup de niveaux opérationnels et beaucoup de termes qui se retrouvent ici qui se regroupent et qui existait dans la version précédente, parce que on a travaillé avec les bureaux d'enregistrement pour avoir des principes généraux sur lesquels nous sommes d'accord quand par exemple les problèmes dont je vous ai parlé commun la protection de vie privée bien affichait quels sont les procédures pour révéler les données, et cela existait auparavant mais en fait en attente avec un document plus court et plus précis et beaucoup moins de termes opérationnels, c'est comme un accord qui est beaucoup plus clair maintenant à la suite de cette négociation des spécifications moins techniques, mais des principes très forts qui ce qui reste présent en ce qui concerne la clause de radiation, je crois que on pensait à une fenêtre de trois an et demi de francs français en 1er janvier 2017 qui va permettre d'abandonner à ce moment-là cette ligne de conduite si le programme n'a pas été totalement développé et si on n'a pas de nouvelles négociations et de nouvelles avancées, et nous sommes d'accord avec le bureau d'enregistrement à ce niveau que dans bonne foi avec chacun nous pensons que ce d'accord devrait se

---

poursuivre, donc ce n'est pas seulement au bureau d'enregistrement ou à ICANN si une spécification temporaire doit se poursuivre.

Mais tout cela doit être débattu et nous espérons que tout cela sera poursuivi, nous verrons si on aura besoin d'autres protections à l'avenir et nous verrons nos résultats de ces politiques et les lignes de conduite actuellement en vigueur, et nous voulons nous assurer que le puissant continu à poursuivre notre travail et 6 % que le fixant une date également pour qu'il y ait des actions de prise à ce niveau.

STEVE METALITZ:

Est-ce que je pourrais continuer par rapport à un point. Notre regroupement a quelque chose à dire il a des commentaires détaillés par rapport à ces spécifications, quelque chose qui a été déjà publié en ligne. Une autre question que j'avais été de savoir comment les commentaires faits par le public allaient être pris en compte?

SAMANTHA EISNER:

Nous avons analysé les commentaires au fur et à mesure qu'elles ont été publiées pour voir comment elle pourrait être incorporée dans les négociations pour continuer à avancer, il y a des domaines où ses commentaires ne pourront pas être incorporés car les positions de chacune des parties ont été déjà fixées, les bureaux d'enregistrement et je ne sais pas si il le souhaite continuer le débat sur ces questions mais nous croyons que on a donné tout ce que l'on en un lieu donné dans le bureau dragages ainsi le bureau d'enregistrement peut ajouter quelque chose.



---

JAMES BLADEL:

Les problèmes que nous rencontrons avec les spécifications qui ont été publiées auparavant, c'est que du point de vue opérationnel s'est spécifications ont été tellement détaillé que il y avait un développement du processus d'accréditation dans la table de négociation elle-même. Et il y avait pas l'intention que ce soit remplacé par quelque chose qui vient de la communauté, et donc nous avons fait référence aux commentaires que nous avons reçus et les principes fondamentaux ont été incorporés et nous voulons nous assurer que tout le monde participe à ce programme et que la communauté puisse y participer en tant que bureau d'enregistrement, tout ce qui installera le système pour respecter cette spécification temporaire commencera à travailler dans la période très d'enregistrement, on a travaillé en toute bonne foi.

WENDY SELTZER:

J'appartiens au regroupement non commercial, Steve a posé une question que j'avais rapport au spécifications en matière de confidentialité, je suis extrêmement intéressé à obtenir xxx spécifique sur la proposition actuelle, notamment pour nous assurer que nous allons pouvoir considérer toutes les différentes façons dont les bureaux d'enregistrement pour en protéger leur vie privée leur confidentialité est et qu'il puisse avoir un recours à un juriste ou un avocat lui qui puisse avoir recours à des associations, bref qu'il y ait des mécanismes d'aide pour que les petites organisations puissent se faire aider, je me demande si il y a des détails que vous pourrez ajouter par rapport à ces mécanismes d'aide.

---

MARGIE MILAM: Le programme prend en compte la spécification par rapport aux services de proximité de confidentialité des bureaux d'enregistrement, on identifie pas des services qui pourront se retrouver en dehors de ce domaine.

WENDY SELTZER: Je suis ravi que on est incorporé le processus de développement à la référence de délais parce que c'est l'endroit approprié pour aborder ces questions politiques, c'est le conseil de GNSO et j'aime bien qu'on fasse référence à ce processus d'élaboration de politiques.

CYRUS NAMAZI: Il y a d'autres commentaires.

AMADEU ABRIL i ABRIL: J'ai une question pour Samantha, je ne sais pas qui pourra y répondre du département juridique. Vous avez dit qu'il y a une nouvelle clause concernant l'interdiction du cyber squattage. Je suis inquiet par le fait qu'il y a une disposition sur les warehousing names, parce que l'ICANN a dit que ce n'était pas possible de mettre en place ce type de disposition, que se passe-t-il avec le cyber squattage? Est-ce que cette question est une question plus générale de ce qui va se passer ses bureaux dans le sens approuve cela, mais ce que se passe-t-il si il ne l'approuve pas dans les accords que les TLDs doivent signer à la fin de ce mois-ci?

SAMANTHA EISNER: En ce qui concerne cette disposition sur le warehousing, le RAA inclut une disposition qui dit que les bureaux d'enregistrement respecteraient

---

les développements de politiques liées à cette question si la politique était développée de cette façon, mais ce n'a pas été le cas et pourtant la clause existe toujours et l'interdiction du cyber squattage est différent, parce que si on vise à l'inclusion de nouveaux fondements pour la résiliation du contrat au cas où il constaterait les comportements liés au cyber squattage, c'est une disposition tout à fait différente de celle concernant le cyberhousing.

En ce qui concerne le fait de savoir si les bureaux d'enregistrement vont respecter ou pas ces dispositions, on a négocié en toute bonne foi en veut obtenir un accord que les bureaux d'enregistrement soient prêts à signer.

ROBERT HALL:

Je fais parti du groupe de négociations, nous avons un accord et je crois que je parle en nom de tous liquides de la négociation c'est un accord et je pense que cet accord pourra être signé, les gens sont prêts à signer cet accord dans les plus brefs délais, nous avons parlé des nouveaux gTLDs et de l'accès à ces nouveaux gTLDs. C'est un encouragement pour que d'autres bureaux d'enregistrement puissent à leur tour signer ces accords, je pense que les bureaux d'enregistrement dûment signé ces accords maintenant le seul avantage d'avoir jusqu'au 1er janvier et de mettre en place toutes les dispositions contenues dans les accords, les autres auront moins de temps pour cette mise en œuvre en espérons que dans les mois qui viennent et nous aura de plus en plus des bureaux d'enregistrement à signer ces contrats.

---

MATT SERLIN: Jeff souhaite faire un commentaire.

JEFF NEUMAN: C'est une question par rapport à l'accord de registre, y a-t-il des problèmes et je ne sais pas si envoyer cinq sur la diapo quand on a parlé des amendements extraordinaires, y a-t-il des problèmes qui n'ont pas encore été abordés ou qui puisse être ajouté dans les accords ou à ce que nous avons déjà toutes les dispositions qui vont être incorporées dans les accords de registre?

CYRUS NAMAZI: Je ne crois pas que l'on a ajouté que ce soit, mais nous allons continuer à faire participer la communauté de façon à inclure ces commentaires dans ces négociations menées en toute bonne foi, je ne peux pas vous promettre que rien ne va être incorporé, mais il y a rien de cacher.

KEITH DRAZEK: Merci, en ce qui concerne la question de Jeff vous avait dit que vous allez continuer à négocier avec les bureaux d'enregistrement, et je voudrais savoir quel est le mécanisme que vous mettez en quartz et comment négociez-vous avec les bureaux d'enregistrement, quelle est la structure ou le cadre dans lequel vous menez ses négociations avec les bureaux d'enregistrement?

Je sais que Becky a travaillé activement dans l'équipe de négociations avec les bureaux d'enregistrement, elle travaille avec un opérateur de registre aussi, et je sais que il y a eu des discussions par rapport à certains points spécifiques en ce qui concerne le paragraphe sept. Six et

---

je sais que la rédaction est presque mais nous avons un texte tout nouveau par rapport à l'accréditation de registre, et je voudrais savoir quels sont les mécanismes pour que nous puissions communiquer avec vous, et la question est la suivante essaie de comment vous allez savoir que la communauté des registres sont conformes avec cette rédaction pour continuer à avancer?

CYRUS NAMAZI:

Du côté des registres, la la représentation de la négociation n'a pas été mise en œuvre comme un an révolu. En fait quand je vous ai envoyé la mise à jour je vous ai demandé si vous aviez un groupe représentatif des registres, car nous sommes tout à fait ouverts à écouter ces groupes et nous poursuivons les discussions avec le groupe individuel de registre, mais nous aimerions pouvoir avoir un interlocuteur est un groupe représentatif.

ROBERT HALL:

Nous avons constitué une équipe, nous avons lu la dernière semaine la dernière version, et avec grand plaisir nous allons participer à ce processus, bien évidemment nous allons participer à la négociation des accords d'accréditation des bureaux d'enregistrement pendant 18 mois. Cette négociation est toujours en cours, et en ce qui concerne les accords de registre tel qu'il a été inclus dans le guide de candidature avant le 5 février, cet accord n'était pas ouvert à la négociation et il y a bien sûr la question du 7,6 et il y avait une possibilité unilatérale d'incorporer les amendements à cet accord.

---

Vous savez que ce n'est que maintenant que nous pouvons considérer ou analyser la rédaction propose le 5 février, nous a vendu des consultations avec les groupes de harkies prenantes de bureaux d'enregistrement, grâce à Fadi et son engagement pour travailler à nos côtés nous avons eu une réunion et il a passé 90 minutes avec le montant d'une téléconférence, et au mois de mars en a passé 2:00 dans une réunion de ce qui a été très encourageants, je tiens à insister sur l'importance de ces réunions, lorsque concerner d'autres mandats publics y ont été présentés je ne suis pas tout à fait sûr que ces commentaires étaient incorporées à la rédaction de l'accord, mais nous sommes prêts à travailler avec vous pour essayer de peaufiner cet accord.

CYRUS NAMAZI:

Nous voulons travailler avec ce groupe représentatif.

MATT SERLIN:

Il y a beaucoup de personnes qui ne sont pas ainsi demain à table, mais vous pouvez avoir le micro si vous souhaitez intervenir.

ELLIOT NOSS:

Moi aussi je suis très intéressé à cette clause concernant l'amendement extraordinaire ou sur les spécifications d'intérêt public, et d'engagements d'intérêt public. J'ai abordé cette question de façon privée avec certains d'entre vous pour que l'on puisse obtenir des exemples spécifiques sur quel type de clause on pourrait évoquer à ce propos.

---

Pour être plus précis, documents publics y parlaient des exemples abordés par la suite des catégories, ces catégories ne constituent pas des exemples à mon avis, est ce que je veux vous présenter ce sont deux choses. D'un côté je ne suis pas d'accord avec Rob et je ne suis pas tout à fait à l'aise avec l'accord tel qu'il est maintenant, je ne suis pas sûr que l'on pense que en général que c'est un accord satisfaisant, je vois aussi qu'il y a un risque si on ne signe pas, risque de ne pas vendre les nouveaux gTLDs et cela n'est pas tout à fait important au début, ce n'est pas aussi important que vous voudrez au niveau commercial, mais les premiers nouveaux gTLDs que nous allons pouvoir vendre ceux-là n'est pas tellement important du point de vue financier, ce que je veux que vous compreniez sais que c'est un certain risque est d'une certaine menace, et j'aimerais que l'on puisse utiliser l'imagination pour me dire qu'elle serait la situation qui pourrait amener le conseil de ministres sera adoptée des mesures extraordinaires. Ma deuxième question de la création de ICANN de jusqu'à maintenant, a-t-il des spécifications spécifiques on pourrait utiliser cette clause sur le passé?

SAMANTHA EISNER:

Merci Elliot, l'un des défis que l'on a dû relever et ça été la position de ICANN depuis que l'on a commencé les négociations des RAA, c'est que on est en train de rentrer dans un nouvel espace du marché, ICANN existe depuis 15 ans et nous avons ce modèle où il y avait des registres et du bureau d'enregistrement, il y a eu toujours une séparation entre ces deux acteurs est maintenant on peut avoir plus de 1000 nouveaux registres qui vont permettre une intégration verticale, est telle que je la dis dans cette conversation avant nous avons eu une clause dans les accords, selon ce que l'on appelait parfois une clause Blow-up, et ce

---

débat a été posé et qui concernait la rédaction d'un modèle et une fois n'est un accord qui serait flexible pour répondre à des conditions de marché changeante.

Le marché d'aujourd'hui, on ne pourrait pas l'imaginer il y a 10 ans, pour notre objectif avec cet accord c'est de pouvoir être aussi souple que possible. Nous avons consacré à cet accord beaucoup d'objections et nous avons eu des versions précédentes de ces accords de registre qui comportait des processus d'amendement, et c'est ce que ICANN un toujours essayé de faire, ce n'est pas que on n'a pas une situation spécifique à laquelle on pourrait appliquer cette clause, on ne peut pas donner un exemple spécifique mais on veut avoir cette souplesse dans l'avenir, et donc si un événement aussi critique survenu dans le marché il faudrait pouvoir se doter des moyens pour répondre à cette situation sans qu'il y ait besoin que les régulateurs intervient.

Ce que nous avons maintenant c'est un processus qui a beaucoup de sauvegarde, un processus qui est assez étroit et qui comporte plusieurs protections et sauvegardes, pendant très longtemps on a pensé à cela.

ELLIOT NOSS:

Tu as dit trois choses, la première c'est que nous avons une menace avec beaucoup plus de disposition et que maintenant on vient avec ses demandes spécifiques, deuxièmement vous ne pouvez pas me donner un exemple spécifique de l'utilisation de cette clause et troisièmement nous avait reconnu au départ qu'il y a beaucoup d'obligations supplémentaires qui s'imposent au bureau d'enregistrement et vous avez raison, nous ne pouvons pas imaginer comment sera le monde des nouveaux gTLDs, et si nous combinons ces deux éléments je pense et je



---

ne fais pas parti de l'équipe de négociations et je ne sais pas ce qui va se passer avec un associé cédant vraiment de nouveaux gTLDs, je pense donc avec toutes ses obligations nouvelles et avec tous ces incertitudes seraient raisonnables d'avoir une clause extraordinaire que nous puissions à notre tour évoquer ou invoquer un cadre de toutes ses obligations supplémentaires ou qui le permette de négocier des conditions plus avantageuses pour ne, car nous nous devons négocier pour nos entreprises car ce nouveau environnement ne permet pas de savoir ce qui va se passer.

Tu as dit que on ne pouvait même pas imaginer une situation dans laquelle on pourrait appliquer cette clause, si l'incertitude est aussi importante devrait vraiment m'inquiéter et je devrais essayer de voir comment je vais gérer en 19 dans un environnement pareil, ma demande spécifique c'est qu'il y ait une clause en notre faveur qui nous donne cette même attribution d'incorporer des amendements unilatéralement par le biais d'une clause extraordinaire, on sait pas quelles pourrait être ces situations spécifiques ne voudrait avoir la même sauvegarde nous-mêmes le degré d'incertitude dont tu parlais.

SAMANTHA EISNER:

Pour que ce soit clair, il y a maintenant une clause dans l'accord qui permet au bureau d'enregistrement de proposer des amendements avec un cas de ne pas être d'accord, cette accord existant que vous et cette flexibilité et avec cet accord vous avez plus de souplesse que avec l'accord précédent.

---

ELLIOT NOSS:

Mais ça n'a rien à voir avec cet accord spécifique. Vous devez continuer à demander cela toutes les semaines dans tous les forums où je pourrais m'exprimer, et c'est la seule chose que je vous demande et quand je dis vous savais lire que je parle à vous tous, je pense que vous devez faire un pas en arrière et utiliser l'imagination et je dis ça de façon créative pour essayer de penser qu'elle pourrait être ces circonstances extraordinaires, utiliser l'imagination.

On a négocié un énorme quantité d'accords auront fini toujours avoir de sauvegarder des garanties concernant les indemnités et les mesures de correction ou de réparation, et dont je vous demande d'être plus créatif et de chercher à imaginer les circonstances extraordinaires dans lesquelles on pourrait appliquer cette clause, et que se passe-t-il si tout ce que vous me dites n'était pas vrais, donc la personne qui demande cette protection devrait au moins pouvoir présenter des circonstances dans lesquelles on pourrait appliquer cette clause. Je vous prie de penser de cette façon.

MATT SERLIN:

Chuck de VeriSign?

CHUCK GOMES:

Donc j'entends qu'on parle d'un marché inconnu, j'ose pas ce qu'il y a de nouveaux aujourd'hui par rapport il y a de cela trois ans, le conseil d'administration a donc approuvé l'intégration verticale il y a de cela bien longtemps, et qu'on a dit Elliot on gère des entreprises au quotidien avec beaucoup d'inconnues énoncées par de quoi demain sera fait, donc je ne vois pas la différence à ce niveau et ça m'inquiète

---

beaucoup et vous n'avez pas arrêté de dire en toute bonne foi, on nous demande de travailler en toute bonne foi et vous vous ne pouvez pas.

Ce n'est pas en toute bonne foi que à la dernière minute quelques semaines avant d'introduire des nouveaux gTLDs, vous êtes revenus sur décision de la communauté qui avait été prise il y a de cela trois ans, ça ce n'était pas de la bonne foi est donc soyez prudents de nous dire d'opérer en toute bonne foi lorsque vous-même vous ne le faites pas, parce que cela ne mettait pas de la bonne foi. Vous travaillez avec des organisations qui appartiennent à des bureaux d'enregistrement et à des registrant qui représente le financement de 95 % de votre budget xxx.

Vous êtes soi-disant pour des acteurs multipartites, on parle de ça depuis des années et des années, alors convaincu mon qu'il s'agit là d'une bonne foi. Ce processus n'est pas valide, il est mauvais et il ne devrait jamais être répété et si vous ne voyez pas, eh bien nous avons des problèmes graves qui nous attendent demain, comme beaucoup d'entre vous ont dit, nous avons essayé de travailler en toute bonne foi mais comprenez bien s'il vous plaît que ce que vous avez fait mettez en toute bonne foi, il est extrêmement important que vous ne reconnaissez et si vous voulez être honnête vous le ferez.

JON NEVETT:

Oui je réduis passer en premier (rires) je suis du groupe de demandes des nouveaux gTLDs, ayant déménagé ce que les négociations étaient difficiles et que cela demande beaucoup de travail, donc je félicite les deux parties d'être arrivé au point où vous en êtes aujourd'hui, félicitations en ce qui concerne l'accord pour les registres et les bureaux

---

d'enregistrement, eh bien nous avons avancé et nous avons avancé par rapport à l'accord que nous avons mis dans notre manuel de procédure et nous avons maintenant une équipe de négociations et ne peaufinant notre accord.

NTAG a envoyé une lettre, et nous avons donc eu plusieurs problèmes que nous avons indiqués, le premier est donc le droit de faire des commandements et des modifications et deuxièmement les changements de spécification et troisièmement cela avait trait au groupe de travail d'experts sur le directoire des gTLDs, je voulais remercier ICANN pour avoir participé à ce processus ces dernières semaines, et je crois que on n'a pas été toujours d'accord sur tout mais nous avons amendé le deuxième problème.

Il y a eu en effet pour les accords à venir, nous avons pris cela en cours et en a retiré de cela des textes et ça été positif, j'entends bien qu'il y avait des personnes qui sont encore un qui pour le texte du 2013 par rapport au droit d'amendement, mais c'est un processus constant pour les bureaux d'enregistrement et je crois que nous avons beaucoup avancé, et en ce qui concerne le problème tient en rapport avec l'accord de 1013, donc les processus de résolution de litige c'est quelque chose dont on parle depuis une semaine et nous allons devoir beaucoup à en parler, nous avons aussi un gros qui va se réunir mercredi et demain également nous aurons un travail à effectuer avec des observateurs et donc beaucoup de possibilités de débat.

Nous avons une équipe de négociations avec les nouveaux dépositaires de dossiers gTLDs, et nous espérons avancer dans ce domaine, et il me

---

semble que c'est tout ce que je voulais dire, et si le reste du temps et bien qu'il ne céderait volontiers.

KEITH DRAZEK:

Merci beaucoup, j'allais parler des procès mais je crois que Chuck a bien couvert cela mais à l'avenir il me semble que c'est une manière collaboratif, nous avons unique de négociations qui se forment et qui va se réunir demain matin à 7:00 et travailler avec l'équipe de ICANN pour faire avancer les choses, il me semble que sur la base des progrès qui ont été réalisés ces dernières semaines et ces derniers temps, le processus d'amendement extraordinaire, eh bien il me semble que nous avons vraiment beaucoup avancé.

Donc merci a une nouvelle fois pour les équipes du bureau d'enregistrement pour tous les avances qui ont fait, et dont il me semble que c'est le désir de ICANN de progresser et donc on doit réserver son jugement, et on est arrivé à un accord et il y a des question juridique et légale qui suppose, et il semble que nous ayons néanmoins bien progressé. Tant à l'avenir il me semble que nous aurons une réunion du conseil d'administration le 20 avril il y a une réunion du conseil d'administration de ICANN avec beaucoup de commentaires qui seront affectés à ce moment-là pour le RAA, il aura aussi un vote éventuel et quel sera le calendrier entre ici et ce moment-là entre maintenant et ce moment-là plutôt.

Et la communauté est prête pour que nous vaut une ces amendement et ses accords et ses contrats au niveau du conseil d'administration, donc je suis un petit peu inquiet parce que le 20 avril ça s'approche très très vite et cette date de 20 avril et un petit peu arbitraire est artificiel, il

---

y aura une manifestation à New York qui sera le 23 avril donc je suis inquiet du calendrier proche et très comprimé pour l'analyse et pour la revue, donc je vais demander au service juridique de ICANN 10 jours seulement! Avant d'analyser cela avant d'avoir un vote du conseil d'administration alors veuillez s'il vous plaît répondre à cela que c'est raisonnable comme délai que pouvons-nous faire et que pensez-vous?

CYRUS NAMAZI:

J'essaie de répondre à ça, si vous permettez le calendrier de 23 avril nous l'avons dit et répété ça ne veut véritablement rien dire par rapport à nos négociations, c'est quelque chose qui est désirable pour nous mais absolument pas quelque chose qui va compromettre quoi que ce soit au niveau de nos accords au niveau de notre association et nos négociations, et si ça prend un mois de plus en quoi que ce soit s'inventant le représenter un problème et fade et tout à fait d'accord avec cela, on n'a pas à foncer et on n'a pas à aller trop vite et nous sommes bien conscients et nous comprenons bien que ce sont des choses très nouvelles que nous vous présentons. Donc nous devons avoir des départs significatifs qui se tiennent, et ça prendra le temps qu'il faudra.

MATT SERLIN:

J'ai maintenant après Amadeu, Stéphane et puis Steven.

AMADEU ABRIL | ABRIL:

Oui, le passé et l'avenir et l'avenir immédiat. Donc je suis peut-être en minorité par ce que je crois comprendre pourquoi ICANN veut qu'il y ait des amendements unilatéraux pour l'intérêt public et pour ses résultats,

---

ce n'est pas ICANN était régulateur et une partie contractante. Donc ce double rôle, se disait une certaine sympathie pour ce concept, je ne suis pas et je devrais me mettre tout à fait d'accord avec ce que Chuck a exprimé un manque de confiance par rapport à ce modèle est par rapport à son avenir, il faudrait commencer peut-être à mettre sur la table ce que l'on veut aux réformes et fois

Aujourd'hui et pendant trois ans, il faut respecter le processus parce que on a l'impression que ça n'a pas été le cas, soyons polis mais cela pas été le cas, restant pollué à l'avenir il me semble que il faut que ça soit plus clair, il y a certains d'entre nous qui ont des problèmes importants et nous avons le numéro six et le numéro neuf dans la priorité d'évaluation pour TLDs alors qu'il n'y a pas eu d'objection, avant que ce qui va se passer la prochaine semaine et quelles vont être les prochains problèmes et est-ce que l'on doit attendre qu'il y ait plus de débat pour toutes les communautés, quand est-ce qu'on va savoir qu'il y a un intérêt objectif dans l'attente et les délais que envoie pour l'accord sur ces gTLDs.

Donc, vous nous dites qu'on n'est pas pressé. Oui excusez-moi ça fait des années que ça dure, on efface à un accord et on n'arrête pas d'avoir des modifications. Donc je ne veux pas partir à des négociations des bureaux d'enregistrement mais faut pas qu'il y ait des excuses pour remettre à plus tard les décisions, ce n'est pas une bonne solution cela. Donc si vous pouvez clarifier.

CYRUS NAMAZI:

Il y a une date qui est mise en place en avril, on va rien sacrifier à cause de cette date et on ne va pas forcer les gens à sacrifier ou à faire des

---

compromis, on obtiendra un accord est en arrivant à un accord et ça prendra le temps qu'il faudra. Nous voudrions absolument que ces nouveaux gTLDs fassent parti du serveur racine.

On ne veut pas obtenir de compromis mais on veut assurer la stabilité et la sécurité de notre système de noms de domaine, nous comprenons bien que tout le monde est pressé d'avancer.

AMADEU ABRIL I ABRIL:

Nous avons du mal à comprendre l'anglais, donc qu'est-ce que en fait en un temps? Je ne comprends rien à ce que l'on va arrêter de négocier ou à ce que l'on va en venir à la table de négociations où on voit essayer quelque chose, est-ce que vous pourrez me dire cela en termes simples?

CYRUS NAMAZI:

Je ne sais pas comment le dire autrement, je l'ai dit et répété et on pourra peut-être en parler en privé et ce sera peut-être plus clair.

AMADEU ABRIL I ABRIL:

Non, ce n'est pas mon problème personnel. À ce que l'on voit arriver à un accord ou pas et est-ce que l'on va passer un contrat signé un contrat ou pas? Ce n'est pas mon problème personnel, je ne suis pas le seul d'ici à vivre cela parce que c'est un problème de la communauté qui doit savoir ce qui se passe, s'il y a une raison pour laquelle il y a ce manque de clarté à ICANN?



---

MATT SERLIN: Je vois beaucoup de personnes qui veulent intervenir, Stéphane et Steve.

STEPHANE VAN GELDER: Cyrus, je vais être plus direct. Je suis du groupe des parties prenantes du bureau d'enregistrement et vous y a pas d'obligation d'obtenir un résultat à cause de cette date, on entend des rumeurs qui nous dit que le 23 il y aura un accord du conseil d'administration qui permettra de signer ses contrats, vous l'avez dit deux fois mais j'aimerais vraiment que vous ne nous dites est très clairement, est-ce qu'il va y avoir le 20 août par une réunion du conseil d'administration de ICANN pour signer ces accords?

CYRUS NAMAZI: Je peux vous assurer qu'il n'y aura pas été on ne va pas français pour avoir absolument un accord avec ces dates que nous avons en place que ce soit pour des relations publiques ou pour avoir une réunion du conseil d'administration, j'espère que cette réponse a été claire.

STEVE METALITZ: Il faut revenir à ce qu'il a dit Keith, je crois que c'est très important parce que est-ce que ces déclarations on trait également à l'accord avec les bureaux d'enregistrement, on parle de partie contractante ici.

Cela a été lancé il y a quatre ans au Mexico dans la file de Mexico, et ALAC y a beaucoup travaillé et je m'appelle cela une GNSO également et nous avons développé des thèmes à ce sujet est l'un des problèmes les plus ardues à régler c'étaient le rôle des parties n'ont contractante qui de

---

manière vitale impactée par cela, quelle sera donc le rôle qu'ils vont jouer dans le développement d'un nouvel accord et nous a pas permis de participer en fin de compte y a vu un veto qui a été placé et je crois donc que ce n'est peut-être pas encore la chose la plus importante mais vous nous parlez d'une modification significative, quand ce dernier mois on va voir 21 jours de commentaires publics et ça fait quatre ans qu'on travaille et tout vient de changer il y a de cela un mois, où va-t-on? Et quel va être le rôle des communautés pour avoir une participation à ce processus et j'aimerais que veut-on répondre.

SAMANTHA EISNER:

Merci Steve, vous savez lire recommandation avec les forces de l'ordre et une recommandation qui provient de l'équipe du premier réponse du contrat, et nous sommes prêts à vous fournir cela c'est quelque chose qui va vous intéresser beaucoup et c'est en rapport avec ce que le gène sera blessé et ses recommandations sont sur la table, et en ce qui concerne nos avancées et les commentaires publics et sont toujours ouverts comme je l'ai monté auparavant, il avait commentaires qui sont tous pris en compte et qui sont nombreux et on peut être d'accord ou ne pas être d'accord avec cela, mais ne semble que la plupart des changements que l'on avait faits étaie dans des domaines mineurs.

Le document de base que vous avez vue est pratiquement atteint dans ce sont des points de détail, vous avez à ICANN en analyse comment les documents avec des commentaires publics ont continué à travailler de cette manière, on répondait très aux commentaires publics. Donc on va prendre cela en ligne de compte.

---

STEVE METALITZ:                    Donc je ne crois pas que vous soyez de mauvaise foi, mais je comprends ce que vous avez dit et il faut qu'on les voit ces changements et contestant avoir ces modifications et quand est-ce qu'on va pouvoir réagir par rapport à ces modifications avant qu'il soit finalisé.

SAMANTHA EISNER:                Oui je suis d'accord c'est important, en effet il faut que ça soit visible et le conseil d'administration de la banque rien à prouver ce qui a été fait par le public et donc ça va se faire.

MATT SERLIN:                     Oui, j'aimerais ajouter quelque chose. C'est seulement par rapport à des choses qui ont été au mois de mars des commentaires publics et donc le texte de base est toujours le même, et dont on a travaillé sur des points de détail et notamment les négociations avec les bureaux d'enregistrement.

JEFF NEUMAN:                    Oui mon anglais ne serait pas très bon que celui de Stéphane alors je n'ai pas bien compris votre réponse à Stéphane allongé lui demander d'une autre manière pour pouvoir et être sûr de comprendre. Est-ce que ICANN s'engage que si on est pas à l'aise avec cela, est-ce que vous vous engagez est-ce que le procès admettre sur le vote par le 23 avril?

CYRUS NAMAZI:                    C'est une question un peu différente que vous posez, si vous n'êtes pas à l'aise avec ce texte, de qui vous parler la?

JEFF NEUMAN:

Oui c'est très difficile dans certaines circonstances par ce que vous gérez différentes entreprises, vous avez des entités non établies et des prestataires de services et des dépositaires de dossiers qui connaissent à peine ICANN, dont c'est extrêmement difficile d'avoir une équipe de négociations mises en place, nous avons bien l'intention de faire cela et ma question est la suivante, on entend dire de plusieurs bureaux d'enregistrement que le sont pas à l'aise par rapport au texte que en outre la pose et on est content des progrès mais en étant satisfait de tout, et pouvait m'assurer que dans une semaine le conseil d'administration va pas se mettre à voter sur ce texte?

CYRUS NAMAZI:

Oui, mais vous répondre adipeux différemment. Oui c'est exact mais permettrait-moi de vous répondre différemment, ce que je voulais vous dire c'est que en effet d'avancer aussi vite que vous ne désirez, on se réunit trois fois par semaine avec beaucoup de conférence téléphonique et on en est arrivé là et on est relativement content de nos avancées et de l'état des négociations et de la situation dans laquelle nous nous trouvons, on ne se sent pas sous pression et on veut continuer les progrès et c'est le message que je vous faire passer.

Parce que on peut travailler aux côtés si vous voulez le faire, on peut le faire je ne suis pas fixé une date au mois d'avril 1000 suis prêt à avancer aussi vite que vous le désirez.

KEN STUBBS:

Excusez-moi si je parle à titre personnel, tout d'abord j'ai quelques questions mais j'aimerais revenir sur le concept juridique de base de ce que c'est un contrat. Je suppose que les contrats ne seront pas représentés au registre qu'ils soient signés jusqu'à ce que le procès d'admission et ratifiée la proposition du contrat et qu'il y a et qu'il faut l'autoriser au Personal a passé ses contrats avec les registres, nous voulons que cela soit fait de façon rapide.

Comprenez bien que la plupart des gens auxquels vous aviez à faire dans cette salle veulent arriver au bout du chemin, et vraiment finir et vous avez l'impression de nous montrer comme si on voulait vraiment agir très lentement, mais il y a des gens ici qui n'ont pas d'avocat et quand j'aurai le matériel de documents je pourrais le faire valider par mes gens pour être sûr il n'y a pas d'obstacle où il y a pas d'inconvénient.

Nous sont vraiment déçus du rythme auquel les choses évoluent, il y a des changements tellement rapides que il est difficile de bouger parce que il y a une interaction constante, je peux vous assurer que les commentaires faits par Jeff visent à vous montrer combien nouveaux avancés, mais en même temps on souhaiterait qu'il n'y a pas d'obstacle et qu'il y ait pas de pressions exercées auprès de ces gens qui ont des obligations, des gens qui ne sont pas forcément très en à cette réunion, on ne sait pas ce que aussi ce processus se fait en toute bonne foi, et pour cela les parti doivent se disposer de toutes les informations possibles avant d'avoir signé, lorsque l'on reçoit une proposition de contrat à 14:00, il est très difficile à pouvoir le lire en 10:00 de l'autre côté du monde et on appréhende peut dire si on est d'accord ou pas, je répète que je parle à titre personnel.

---

Nous essayons de faire évoluer les choses, mais il ne faut pas se montrer déçu par rapport à ses aspects parce que la plupart d'entre nous ça fait longtemps qu'on travaille ensemble. Et j'ai une autre question, vu ses paramètres si vous étiez le premier de la ville que vous pouvez à signer le contrat par ce que l'autorisation de votre société tarde à arriver, qu'est-ce qui se passe avec votre place, est-ce que vous partez au fond de la file vers la dernière place de la ville parce que vous ne pouvez pas signer tout de suite?

SAMANTHA EISNER: Mort, vous vous regardez votre priorité quand vous vous êtes près vous ne contactés à ce moment-là on continue.

CYRUS NAMAZI: Pour répondre à la première question sur l'approbation du contrat par là le conseil d'administration la réponse est oui.

MICHELE NEYLON: Je ne vais pas parler à titre personnel, ce processus a été difficile du point de vue des bureaux d'enregistrement et ça été 18 mois et 24 mois ou je ne sais plus, conteste que ça a commencé Steve?

STEVE METALITZ: C'était à Mexico.

MICHELE NEYLON: Je n'étais pas là mais j'ai bien souffert avec tout ce processus d'attribution de priorité, les engagements et les engagements auprès du

---

GATT et les organisations de l'application de la loi. Ça été non est difficile et j'ai eu des réserves par rapport à plusieurs versions préliminaires, mais ce que je vois maintenant c'est une version qui est beaucoup plus acceptable, je pense que ICANN a rédigé un contrat qui peut reconnaître les législations locales même si ce n'est pas à 100 % définitifs.

Merci, parce que il faut respecter et il faut que cela soit écrit dans le contrat en tant que bureau d'enregistrement européen où je trouve beaucoup de problèmes avec le ICANN et comment elle aborde ces questions dans ce que ICANN se concentre sur ce qui se passe aux États-Unis mais elle n'a pas une vision à l'international, c'est pour ça je remercie ICANN avoir contribué sur cela.

Un autre aspect c'était en arrivant à un point où on veut déjà en finir, j'ai des choses plus intéressantes à faire avec mon temps que de lire le travail de l'équipe de négociations, vous avez fait un très bon travail mais beaucoup d'entre nous sont désirantes entreprises et il faut qu'on fasse notre business quotidien, donc par rapport à ce que Ayotte a dit je vous demande de vous parler de circonstances extrêmes pour nous donner des exemples, parce que c'est des cas extrêmes.

Quand je suis venu ici, la Corée qui était au point d'entrée dans une guerre avec les États-Unis et je me disais ça n'a pas d'importance, j'ai eu l'ONU avais ICANN et nous allons parler des RAA, à quoi faire nous avons être tout mort si on va faire une guerre avec la Corée.

MATT SERLIN:

Belle façon de finir ton commentaire, Wendy?

WENDY SELTZER:

Franchement un gros merci pour ce travail fait en les bureaux d'enregistrement et l'équipe de négociations pour mettre à jour ce contrat, je suis un peu inquiète par rapport au manque de transparence de ce processus vis-à-vis du public et du reste des membres de la communauté qui sont affectés par ce contrat. Même si bien sûr le temps et les délais sont importants pour les bureaux d'enregistrement, ces délais sont encore plus difficiles pour le reste des pays ou des personnes qui doivent réviser ses contrats et faire ses commentaires.

Je reconnais qu'il y a et que l'on a tout intérêt à accélérer les choses, mais on sait et je sais que on ne doit pas pour autant ne pas profiter des occasions que l'on a pour réviser le contrat à partir des commentaires de la communauté, car on a une seule opportunité pour que les organisations qui dépend des noms de domaine puissent avoir enregistré leur nom de domaine dans le cadre de ces contrats.

Donc ce n'est pas seulement dans l'intérêt des bureaux d'enregistrement et de registre, la signature du contrat. Je pense qu'il aura ici aussi une révision des documents par le conseil de la gestion, et il nous faut nous doter de meilleur moyen pour pouvoir interagir dans ce type de processus. Je ne dis pas qu'il faut que l'on soit les gestionnaires des contrats mais il nous faut nous prendre à l'importance que cela revêt au niveau des politiques publiques.

ROBERT HALL:

Je sais que nous sommes sur le point de finir cette réunion, nous avons un groupe de négociateurs aussi grands qu'il y en a qui ne sont plus



---

parmi nous, et je souhaiterais remercier l'équipe de ICANN car vous avez tous faites un grand travail au cours de ces derniers mois et vous avez consacré beaucoup d'heures est versée au moment de la communauté et des bureaux d'enregistrement pour ce travail, et j'espère que on sera tous contents avec les résultats de notre travail.

CYRUS NAMAZI:

Merci de continuer à nos côtés, je voulais que cela soit noté

ROBERT HALL:

Merci à tous. Nous n'avons pas parlé du R3? Et les responsabilités des bureaux d'enregistrement, non c'est une blague.